

Motifs de la décision prise suite aux observations du public
Consultation du 10 avril 2024 au 01 mai 2024

Projet d'arrêté portant désignation du site Natura 2000
« Le marais de Villiers »

Suite à l'absence de commentaires du public reçus, il est décidé de conserver le projet d'arrêté dans la version soumise à consultation du public.